



Communiqué du Groupe de travail sur la charge de travail

Le 29 octobre 2008

La négociation de la présente convention collective s'est soldée par une décision arbitrale rendue par l'arbitre Kaplan. L'un des enjeux soulevés était la formule sur la charge de travail contenue dans la convention collective. L'arbitre Kaplan n'a pas réglé cet enjeu, mais a demandé que la question de la charge de travail et de la formule, ainsi que les enjeux connexes soient renvoyés à un groupe de travail indépendant pour étude et recommandations non contraignantes permettant d'orienter les parties lors des négociations futures.

Les soussignés forment le groupe de travail, qui a pour mission de mener l'étude et de fournir des recommandations avant le 1^{er} mars 2009.

Le groupe de travail considère qu'il est important de disposer d'autant de données empiriques fiables que possible. À cette fin, il a décidé d'effectuer un sondage auprès du corps professoral et des administrateurs des collèges. Le sondage, qui sera mené par Léger Marketing, est financé conjointement par le SEFPO et le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges.

Une sélection au hasard sera effectuée au sein des membres du personnel scolaire à temps plein de tous les 24 collèges. Nous nous attendons à ce que Léger Marketing communique avec chaque personne sélectionnée, au début du mois de novembre, afin de déterminer si cette dernière accepte de répondre à un questionnaire en ligne. Le caractère confidentiel des renseignements sera entièrement garanti.

Si vous faites partie du groupe sélectionné au hasard, nous vous invitons vivement à remplir le questionnaire puisqu'il sera un outil précieux pour l'analyse des enjeux et un point d'intérêt lors des réunions régionales prévues avec le corps professoral et les gestionnaires de programmes en janvier 2009.

Un sondage parallèle sera mené auprès des gestionnaires des programmes.

Marcus Harvey

Morris Uremovich

Wes Rayner